



**MAILLY
LE CAMP**

Mairie de Mailly-le-Camp
28 rue du Général de Gaulle
10230 MAILLY-LE-CAMP
Tel. 03 25 37 31 52
Mail : mairie@maillylecamp.fr

Monsieur le président de la MRAE Grand-Est
DREAL Grand Est
Service Evaluation environnementale
14 rue du Bataillon de Marche n°24
BP 10001
67050 STRASBOURG Cedex

A Mailly-le-Camp, le 30 juin 2026

Objet : Saisine pour avis conforme sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mailly-le-Camp (10)

Monsieur le président,

Conformément aux articles R. 104-33 à 37 du code de l'urbanisme, je vous consulte dans le cadre de la procédure dite « au cas par cas ad'hoc », afin de savoir si vous soumettez à évaluation environnementale notre projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mailly-le-Camp dans l'Aube.

Je joins à cette saisine l'ensemble des informations définies à l'article R104-29 du code de l'urbanisme.

Vous trouverez également en pièces jointes les annexes obligatoires, à savoir :

1. La note de présentation de la modification n°1 du PLU ;
2. Le formulaire d'examen au cas par cas dûment complété et signé ;
3. L'Auto-évaluation, annexe au cerfa ;
 - le règlement présentant les modifications/compléments apportés dans le cadre de la modification n°1 du PLU ;
 - le règlement graphique (bourg et ensemble du territoire communal) présentant les modifications/compléments apportés dans le cadre de la modification n°1 du PLU ;
 - les délibérations de prescription de la présente modification n°1 du PLU.

L'ensemble des pièces vous est transmis en version numérique, afin de vous permettre de consulter les autorités concernées.

En application de l'article R. 104-35 du code de l'urbanisme vous disposez, à compter de la date de réception de la saisine, de quinze jours pour demander des compléments au dossier joint et de deux mois pour me notifier votre décision. En l'absence de réponse de votre part au terme de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
M. Jean-Claude ROBERT

